



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Augmentation salaires

21.02.2020

Les partenaires sociaux se sont réunis hier matin pour négocier l'augmentation des salaires dans la profession.

La CFDT n'a pas manqué de rappeler aux notaires l'excellente forme de la profession :

- Evolution régulière du chiffre d'affaire depuis 2013
- Explosion de l'immobilier depuis ces 5 dernières années,
- 2017 et 2018 : record historique de la masse des émoluments et honoraires !
- 2019 : sur l'ensemble de l'année, la croissance de l'activité des notaires est de + 8,96 % avec un chiffre d'affaires de 8,769 Md€ contre 8,048 Md€ en 2018. **Record historique 2018 largement battu en 2019 !**

A ce titre, la CFDT a demandé, avec la CFTC, FO, CGT, CGC une augmentation des salaires de 2,5 % au Conseil supérieur du notariat (CSN), augmentation largement justifiée au vue de l'excellent résultat de l'exercice 2019.

Réponse des représentants du CSN :

« Il ne faut pas se fier au chiffre d'affaire car les notaires doivent partager le gâteau avec les nouveaux notaires. Le notariat est optimiste sur l'activité passée mais pessimiste sur l'activité individuelle office par office ».

Ils ont fait une proposition à 1,2 % puis à 1,4 % (proposition en-dessous du taux de croissance annuelle des prix à la consommation).

Après une suspension de séance, les organisations syndicales ont proposées à l'unanimité 2 %. Les employeurs sont, quant à eux, restés sur leur proposition indécente (1,4 %)... puis ils ont fini par proposer 1,5 % à midi alors que le débat était clos sur ce sujet depuis plus d'une heure.

Faute d'accord, le CSN va donc faire à tous les employeurs une recommandation d'augmentation des salaires à 1,4 %.

Pour reprendre l'expression des employeurs, les organisations syndicales n'ont pas accepté les quelques miettes laissées aux salariés, pourtant fortement impliqués à la réussite de ce magnifique gâteau



Petit proverbe jamaïcain : « **Serre la main à un avare, puis compte tes doigts...** »

Vous souhaitez avoir des informations complémentaires, donner votre position : envoyez un mail à contac@snpj-cfdt.fr